

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES ASSOCIATIONS AFFILIEES et de l'UFOLEP Haute-Vienne

"L'AFFILIATION...UN ENGAGEMENT COMMUN"

Toute Association affiliée au Comité départemental UFOLEP de la Haute-Vienne, est de fait et par affinité, affiliée à la Ligue de l'Enseignement, Fédération de la Haute-Vienne.

S'affilier à l'UFOLEP permet à l'Association :

- d'être membre de la 1ère fédération affinitaire et multisports de France
- de pouvoir inscrire sur les calendriers officiels de l'UFOLEP, la ou les manifestations qu'elle organise
- de pouvoir bénéficier d'un agrément officiel auprès de la Jeunesse et des Sports pour les demandes de subventions (démarches à effectuer auprès des services de l'état)
- de pouvoir bénéficier de conseils et de formations pour le fonctionnement administratif et sportif de l'association, de formation PSC1 et spécifique à l'activité (table de marque)
- de pouvoir bénéficier d'un appui matériel pour l'organisation de concours et championnats (confection affiches, plaques, récompenses ...) ainsi que prêt de matériel informatique – sonorisation – vidéo
- de se voir attribué la dotation en coupes, médailles et trophées pour l'organisation de championnats, qualificatifs et interclubs

L'Association affiliée à l'UFOLEP s'engage à :

- respecter et encourager les valeurs éthiques et sportives de l'UFOLEP et de la Ligue de l'Enseignement
- affirmer son appartenance à l'UFOLEP Haute-Vienne et contribuer à son rayonnement
- respecter et faire respecter les Statuts, le Règlement Intérieur ainsi que les Règlements Administratifs et Sportifs de l'UFOLEP
- inscrire les épreuves sportives UFOLEP dans les différents calendriers départementaux et effectuer la publicité en conséquence (article de presse)
- ne pas organiser un concours de pétanque hors affiliation UFOLEP (ou FFPJP) non prévu au calendrier, sans avoir auparavant obtenu l'autorisation du comité départemental
- ne pas faire la promotion, sous quelque forme que ce soit: affichage, annonce, réseaux sociaux...de "concours sauvages"
- participer, à hauteur de ses possibilités, au fonctionnement du comité à travers les commissions techniques

Le devoir de réserve:

Tout licencié et dirigeant de droit ou de fait de l'UFOLEP se doit d'être discret et respectueux dans le cadre de ses interventions publiques, y compris sur les réseaux sociaux, à l'égard des instances de l'UFOLEP ainsi que de l'ensemble des acteurs de nos disciplines.

Charte du joueur

Toute personne prenant une licence UFOLEP accepte d'adhérer à cette charte et s'engage par son comportement, à respecter, l'éthique sportive du club, ses statuts et son règlement.

Engagement du joueur

- pratiquer la pétanque de loisirs ou de compétition avec le souci de la promouvoir et de lui donner une image positive
- respecter les règlements, l'esprit du jeu et les adversaires
- respecter les officiels et les arbitres et en ne contestant pas leurs décisions
- avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée au sport pratiqué

"L'UFOLEP : une Fédération sportive solidaire et citoyenne"

